



**FAIRTRADE**  
INTERNATIONAL

Destinataires : Producteurs et négociants de cacao  
Fairtrade  
Membres Fairtrade  
cc: Comité des Normes  
Personnel de Fairtrade International  
Personnel de FLOCERT

Gelkha Buitrago  
Directrice Standards & des Prix  
[g.buitrago@fairtrade.net](mailto:g.buitrago@fairtrade.net)

2020.04.03

## **Annnonce du différentiel de prix du cacao par Fairtrade International Standards & Pricing - avril 2020**

Chers partenaires,

La norme Fairtrade pour le cacao exige aux acteurs commerciaux de payer un différentiel de prix pour les fèves certifiées Fairtrade, si le prix de référence en Côte d'Ivoire ou au Ghana est en dessous du Prix Minimum Fairtrade, valeur FOB. La prime de développement Fairtrade qui est de 240 dollars la tonne doit être payée en plus du Différentiel du Prix Minimum Fairtrade.

Pour les livraisons de fèves de cacao Fairtrade sur la période du 1er Avril 2020 au 30 Septembre 2020, le Prix de Référence de la **Côte d'Ivoire** (« valeur FOB garantie ») est de 1 297 948 XOF la tonne ; ce qui équivaut à 2187,86 dollars la tonne (au taux de change en vigueur au 31 Mars 2020, 1f CFA = 0,00168563 USD<sup>1</sup>). Compte tenu du Prix Minimum Fairtrade qui est de 2400 dollars la tonne, un différentiel de prix, d'une valeur de 212,14 dollars la tonne doit être payé.

La réglementation nationale en Côte d'Ivoire exige que les contrats avec les producteurs et centres d'achat incluent des détails de la prime de durabilité payée, tel que le montant indiqué en monnaie locale, le francs CFA. Pour la conformité avec la réglementation, les parties contractantes sont invitées à utiliser le même taux de change que celui décrit ci-dessus pour calculer le montant du différentiel du Prix Minimum Fairtrade à payer aux producteurs en F CFA. Il est également recommandé d'utiliser le même taux de change pour calculer le montant de la Prime Fairtrade à payer aux producteurs en F CFA.

Aucune valeur de référence FOB n'est publiée pour le **Ghana**. En effet, pour le Ghana, le paiement ou le non-paiement est fonction des négociations contractuelles individuelles des parties.

Pour les marchés non réglementés (dans le monde sauf la Côte d'Ivoire et le Ghana), le Prix Minimum Fairtrade de 2400 dollars la tonne, valeur FOB et la prime Fairtrade de 240 dollars la tonne doivent être payés pour les achats aux conditions du Commerce Equitable, Fairtrade.

Pour des d'informations additionnelles, veuillez contacter notre unité des Standards & des prix au mail suivant : [standards-pricing@fairtrade.net](mailto:standards-pricing@fairtrade.net)

Cordialement,

Gelkha Buitrago

---

<sup>1</sup> Source: <https://www1.oanda.com/currency/convert/>